

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. HOUPERT - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Services communs Métropole - Ville - CCAS – Ajustement du tableau des effectifs

Madame Koenders, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le schéma de mutualisation de Dijon métropole et décider l'adhésion de la Ville aux services communs.

L'ensemble de ces services ont été créés le 1er janvier 2019, excepté le service commun de l'accueil téléphonique qui sera quant à lui créé le 1er avril 2019.

Après la suppression de 154 postes à la Ville le 1er janvier 2019, il convient d'en supprimer 10 autres le 1er avril 2019, soit 8 postes du cadre d'emplois des adjoints administratifs et 2 postes du cadre d'emplois des adjoints techniques.

L'avis du comité technique a été requis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les suppressions de postes telles qu'énoncées et qui prendront effet le 1er avril 2019 ;
- 2 - m'autoriser à signer toute note et document à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ